

## République Française



## Ville de Draguignan

N°2024-185

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

### ACTUALISATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL DE VOIRIE

#### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

#### PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

#### PROCURATIONS :

BRIGITTE DUBOUIS pouvoir à DANIELLE ADOUX COPIN, FRANÇOISE MAURICE pouvoir à SYLVIE FRANÇIN,

#### ABSENTS :

BRIGITTE DUBOUIS, FRANÇOISE MAURICE, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 18 NOV. 2024

## RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Par délibération n°2010.093 du 8 décembre 2010, le règlement communal de voirie a été adopté.

Ce règlement définit entre autre les modalités d'occupation du domaine public pour ce qui concerne la réalisation de travaux.

Par délibération n°2019-199 du 25 novembre 2019, ce règlement a été modifié et complété.

Les services techniques communaux ont constaté qu'il était nécessaire de préciser et clarifier certains points, s'agissant notamment de la sécurité des usagers.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à une mise à jour du règlement communal de voirie.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ**

- abroge le règlement de 2010 modifié ;
- approuve les termes du nouveau règlement de voirie de la commune de Draguignan ci-annexé.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :